

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département de l'accompagnement
et du suivi des politiques éducatives
Service des projets et des crédits**

Créteil, le 15 décembre 2020

Affaire suivie par :
Christine Santos
Tél : 01 57 02 64 57
Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du second degré

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire académique n° 2020-085

Objet : Opération Ecole Ouverte 2021 : appel à candidatures
Références : Circulaire charte Ecole ouverte n° 2003-008 du 23 janvier 2003 ;
Circulaire ministérielle appel à projet n° 2017-034 du 1^{er} mars 2017.

Instaurée en 1991, l'opération interministérielle Ecole ouverte permet aux collèges et lycées volontaires d'accueillir pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et samedis durant l'année scolaire, des jeunes qui ne partent pas en vacances et de leur proposer un programme équilibré d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs.

Ce dispositif construit autour d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement favorise directement l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribue à l'égalité des chances.

Il est l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur qui modifie le regard porté par les jeunes sur l'établissement. Il constitue un moyen efficace d'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, de prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes de CM1, CM2, 6^{ème}) qui pourront être accueillis par leur collège de secteur, et de prévention des incivilités et de l'absentéisme.

L'opération s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles et prioritairement dans les établissements des réseaux de l'éducation prioritaire. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération sous réserve de proposer des places aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.

Les établissements situés dans des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, dans les cités éducatives ou en zones rurales isolées sont également invités à candidater.

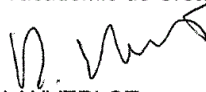
Je vous invite à prendre connaissance des informations en annexes avant toute candidature au dispositif Ecole ouverte au titre de l'année civile 2021.

La candidature de votre établissement et le programme prévisionnel des actions envisagées pour l'année civile 2021 seront saisies sur l'application informatique dédiée « AppliEO » **au plus tard le mardi 5 janvier 2021**. Les demandes de candidatures sur un autre support que celui proposé par l'application nationale Ecole ouverte ne seront pas étudiées.

Les établissements retenus pour participer au dispositif 2021 seront soutenus financièrement pour les actions mises en place. Une notification d'avis leur sera adressée début février 2021 ainsi qu'un lien pour le vademecum actualisé. J'attire votre attention sur ce vademecum qui définit les procédures administratives et financières de l'Ecole ouverte, distinctes de celles de l'opération spécifique Vacances apprenantes menée à l'été et à l'automne 2020.

Je remercie d'ores et déjà les chefs d'établissement de leur engagement au service de la réussite de ce dispositif et des élèves qui le fréquentent.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT